



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tabagisme

Question écrite n° 6851

Texte de la question

M Louis Colombani appelle l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur les problèmes des zones fumeurs dans les avions de ligne. Ne serait-il pas possible de connaître le résultat de la loi récente passée aux États-Unis d'Amérique interdisant de fumer dans des avions de ligne effectuant un trajet inférieur à deux heures de vol et de s'en inspirer ?

Texte de la réponse

Reponse. - La mesure américaine à laquelle fait allusion l'honorable parlementaire fait partie de la loi PL 100-202 signée le 22 décembre 1987 par le président Reagan. En ce qui concerne l'objet de la présente question écrite, elle dispose qu'« il sera interdit de fumer sur tous les vols domestiques dont la durée prévue est inférieure ou égale à deux heures. Cette interdiction sera limitée à une période probatoire de deux ans ». À l'issue de la première année d'application, le bilan a permis de constater qu'après quelques incidents rapportés durant les premiers jours, la mesure prise a, en définitive, été bien acceptée par les passagers. Les compagnies aériennes, qui craignaient que leurs personnels navigants soient confrontés à des difficultés particulières, semblent désormais rassurées. Cependant, les partisans anti-tabac s'organisent dès à présent pour rendre l'interdiction permanente. C'est donc au vu de l'ensemble des conséquences qui se dégageront de l'expérience américaine chez les partisans et chez les adversaires du tabac que les compagnies françaises, qui suivent de près cette question, adapteront leur réglementation interne, compte tenu, d'une part, de l'évolution des techniques d'aération, favorable au confort des passagers, et d'autre part des exigences commerciales.

Données clés

Auteur : [M. Colombani Louis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6851

Rubrique : Tabac

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3608